CHEMINS DE FER DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

Exploités depuis le 1er avril 1867 par la Soc. gén. d'exploitation de chemins de fer.

(*Voir* page 342 du premier *Annuaire*.)

SIÉGE DE L'ADMINISTRATION : *Morgate-Street*, 61, *à Londres*.
SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ DE LA FLANDRE OCCIDENTALE : *Place de la Station, à Bruges*.
SIÉGE DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION : *Station du chemin de fer, à Courtrai*.

MM.	CONSEIL D'ADMINISTRATION. — COMMISSAIRE. — BANQUIERS.		
ROBERT TEMPLE FRÈRE, Esq.,	Propriétaire,	Président,	Londres.
ALEXANDER GREIG, Esq.,	Id.	Administrateur,	Id.
EDWARD WAUGHAN RICHARDS, Esq.,	Id.	Id.	Id.
THOS. DYER EDWARDES, Esq.,	Id.	Id.	Id.
THOS. ROBT. TUFNELL, Esq.,	Id.	Id.	Id.
HOSSELMAN (J.-G.),	Id.	Commiss. du gouv.,	Bruxelles.
GLYN MILLS CURRIE ET Cie,	Id.	Banquier,	Londres.
BRUGMANN,	Id.	Id.	Bruxelles.
VANDERHOFSTADT,	Id.	Id.	Bruges.

CHANTRELL (A.-W.),	Directeur de la Société anonyme,	Bruges.
SMITH (F.),	Secrétaire du Conseil d'administration,	Londres.
VANDEN BOGAERDE (E.),	Directeur de l'exploitation,	Courtrai.

Exploitation de 120,995 mètres à la fin des exercices 1866 et 1867 (1).

STATIONS. — **Bruges** (station) à : Lophem, 5,972 mètres ; Zedelghem, 9,490 ; **Thourout**, 17,555 ; Lichtervelde, 22,340 ; Gits, 25,810 ; Beveren, 28,317 ; **Roulers**, 30,973 ; Rumbeke, 33,385 ; Iseghem, 37,884 ; Ingelmunster, 41,010 ; Lendelede, 44,146 ; Heule, 48,790 ; **Courtrai**, 52,046 mètres. — **Courtrai** à : Wevelghem, 6,648 mètres ; Menin, 11,889 ; Wervicq, 17,040 ; Comines, 20,688 ; **Ypres**, 38,422 ; Vlamertinghe, 37,240 ; **Poperinghe**, 43,511 mètres. — **Ingelmunster** à : Meulebeke, 5,507 mètres ; **Thielt**, 10,761 ; Aerseele, 17,055 ; Grammene, 21,139 ; **Deynze**, 25,438 mètres.

Sommaire d'arrêtés divers, etc. (suite du premier *Ann.*).

Prorogation au 3 octobre 1866 et ensuite au 1er mars 1867 du délai fixé pour l'exécution du chemin de fer de Poperinghe à la frontière.

1866. A. R. 31 mars, *Mon.* 6 avril et A. R. 12 oct., *Mon.* 19 oct. (2).

Souscription publique de 6,000 obligations, au capital de 500 fr., émises à fr. 377,50.

1867. Ouverte les 27, 28 et 29 mai.

Ces obligations, à 15 fr. d'intérêt annuel, font partie des 30,000 obligations que la Société a été autorisée à émettre, par A. R. du 26 juil-

(1) Le 12 avril 1868 a eu lieu l'ouverture de la ligne directe de Roulers à Ypres, dont les stations sont : *Roulers* à : Moorslede-Passchendaele, 9,275 mètres ; Zonnebeke, 13,649 ; Ypres, 22,466 mètres.

(2) Un décret impérial, du 19 décembre 1866, a déclaré d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'Hazebrouck à la frontière de Belgique

Digitized by Google

let 1865 (1), pour la construction de la ligne directe de Roulers à Ypres et pour celle de Poperinghe à la frontière.

Notice.

Des difficultés ont surgi au sujet des droits des possesseurs d'actions privilégiées et d'actions primitives, touchant l'emploi des dividendes à distribuer après le payement de 5 1/2 p. c. d'intérêt sur les actions privilégiées et 5 p. c. sur les actions primitives. Le différend soumis à des arbitres a été décidé en faveur des porteurs d'actions primitives.

D'après la décision prise par le Conseil d'administration, l'excédant disponible, supérieur à fr. 10-94 1/2, sera alloué aux actions primitives jusqu'à un revenu de fr. 15-21, c'est-à-dire de 5 p. c. de la somme versée par action.

Les actions privilégiées participeront au dividende lorsqu'il dépassera cet intérêt de fr. 15-21 par action; or, ce dividende ayant été de fr. 11-56 1/2 en 1866 et de fr. 12-81 1/2 en 1867 (son taux le plus élevé les années précédentes avait été de fr. 10-94 1/2), il y a tout lieu de supposer qu'en 1871 ce revenu sera dépassé, et alors les actions privilégiées prendront leur part de l'excédant avec les actions primitives.

En effet, d'après le contrat de cession de l'exploitation de ses lignes, la Société doit toucher annuellement 900,000 fr., à partir de 1871, après avoir reçu successivement 800,000 fr. en 1865, 1866 et 1867, 825,000 fr. en 1868 et 850,000 fr. en 1869 et 1870.

Le Conseil d'administration a été autorisé à constituer un fonds de réserve de 12,500 fr., chaque fois que le dividende semestriel dépassera fr. 6-25 par action; cette somme a été portée au bilan du deuxième semestre de l'exercice 1867. Ce capital restera la propriété des actionnaires primitifs; il cessera d'y être pourvu à partir du moment où le fonds de réserve, prescrit par les statuts, sera mis en emploi.

La ligne directe de Roulers à Ypres a été ouverte au service des voyageurs et des marchandises le 12 avril 1868; le même mois, ont eu lieu les ouvertures des lignes de Courtrai à Audenarde et d'Ostende à Thourout; le 10 février 1868, la ligne de Nieuport à Dixmude a également été mise en exploitation.

La Compagnie a donc tout lieu de se louer de sa fusion avec la Société générale d'exploitation, qui a si habilement coordonné les lignes de son réseau, en formant divers groupes d'une étendue de 671 kilomètres, dont 93 kilomètres de chemins industriels, à la date du 12 avril 1868.

Les grands parcours sont une des premières conditions de succès sous tous les rapports, la multiplicité des relations donnant une réaction mutuelle de toutes les parties sur chacune d'elles.

(1) *Voir* page 345 du premier *Annuaire*.

Digitized by Google